

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1169

présenté par

M. Maillot, Mme Lebon, Mme K/Bidi, M. Nadeau, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard,
M. Castor, Mme Faucillon, M. Lecoq, M. Maurel, M. Monnet, M. Peu, Mme Reid Arbelot,
M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.